

PROGRAMME DE FORMATION

Formation
préalable

Amiante sous-section 4 :
Personnel d'encadrement technique bâtiment



Durée de la formation

5 jours - 35 heures



Public

Personnel d'encadrement technique : l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Formation organisée en inter et intra entreprises

Minimum : 8 stagiaires

Maximum : 10 stagiaires



Pré-requis

- Parler et écrire le français
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)
En l'absence d'EPI, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée
- **Avoir passé préalablement une visite médicale d'aptitude**
Présentation par l'employeur d'un certificat attestant l'aptitude médicale au poste de travail du salarié et spécifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, délivré par le médecin du travail de l'entreprise
En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée



Lieux

- **BTP CFA Vienne**
3 rue de Chantejeau - 86280 Saint-Benoît
☎ 05.49.57.14.66 @ <http://www.btpcfa-vienne.fr>



Objectifs de formation



- Connaître les exigences de la réglementation
- Connaître les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Établir les procédures et les modes opératoires adaptés aux interventions

Contenu de la formation



Les exigences en matière de prévention :

- Les principes généraux de prévention
- La prévention du risque amiante
- Le rôle des acteurs santé-sécurité
- Le suivi médical

Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé

Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification

Application des méthodes de travail, des procédures opératoires sur la plateforme de formation

Utilisation et limites des équipements de protection EPI et MPC

Obligation du donneur d'ordres sur les différents repérages

Établissement des méthodes de travail, des procédures opératoires adaptées au métier et à l'entreprise

Transmission des informations aux opérateurs

Gestion des déchets

Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

Validation des acquis

Validation de la formation



Attestation de compétence si réussite à :

- Une évaluation théorique, à partir d'un questionnaire à choix multiples
- Une étude de cas pratique avec rédaction des modes opératoires et consignes de sécurité

Moyens pédagogiques et supports

Exposés / Diaporamas / Débats

Études de cas / Applications pratiques

Plateforme pédagogique de formation

Support pédagogique

BTP CFA POITOU-CHARENTES

Association paritaire régionale des CFA BTP de la Vienne et de la Charente Maritime - N° SIRET : 301 075 339 00053 - Code APE : 8532Z

5 rue de Chantejeau
86280 Saint-Benoît

Tel : 05.49.57.11.33
Fax : 05.49.55.44.98

btpcfa.poitoucharentes@ccca-btp.fr
www.btpcfa-poitou-charentes.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation
préalable

Amiante sous-section 4 :
Personnel d'encadrement technique TP



Durée de la formation

5 jours - 35 heures



Public

Personnel d'encadrement technique : l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Formation organisée en inter et intra entreprises

Minimum : 8 stagiaires

Maximum : 10 stagiaires



Pré-requis

- Parler et écrire le français
- Être équipé des EPI de base (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, paire de gants)
En l'absence d'EPI, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée

Avoir passé préalablement une visite médicale d'aptitude
Présentation par l'employeur d'un certificat attestant l'aptitude médicale au poste de travail du salarié et spécifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, délivré par le médecin du travail de l'entreprise

En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra lui être délivrée



Lieux

- **BTP CFA Vienne**
3 rue de Chantejeau - 86280 Saint-Benoît
☎ 05.49.57.14.66 @ <http://www.btpcfa-vienne.fr>

Objectifs de formation



- Connaître les exigences de la réglementation
- Connaître les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Établir les procédures et les modes opératoires adaptés aux interventions

Contenu de la formation



Les exigences en matière de prévention :

- Les principes généraux de prévention
- La prévention du risque amiante
- Le rôle des acteurs santé-sécurité
- Le suivi médical

Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé

Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification

Application des méthodes de travail, des procédures opératoires sur la plateforme de formation

Utilisation et limites des équipements de protection EPI et MPC

Obligation du donneur d'ordres sur les différents repérages

Établissement des méthodes de travail, des procédures opératoires adaptées au métier et à l'entreprise

Transmission des informations aux opérateurs

Gestion des déchets

Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

Validation des acquis

Validation de la formation



Attestation de compétence si réussite à :

- Une évaluation théorique, à partir d'un questionnaire à choix multiples
- Une étude de cas pratique avec rédaction des modes opératoires et consignes de sécurité

Moyens pédagogiques et supports

Exposés / Diaporamas / Débats

Études de cas / Applications pratiques

Plateforme pédagogique de formation

Support pédagogique



BTP CFA POITOU-CHARENTES

Association paritaire régionale des CFA BTP de la Vienne et de la Charente Maritime - N° SIRET : 301 075 339 00053 - Code APE : 8532Z

5 rue de Chantejeau
86280 Saint-Benoît

Tel : 05.49.57.11.33
Fax : 05.49.55.44.98

btpcfa.poitoucharentes@ccca-btp.fr
www.btpcfa-poitou-charentes.fr